

Ne compromettons pas la sécurité alimentaire de la Suisse



Par Simone de Montmollin

DEUX NOUVELLES INITIATIVES POPULAIRES CONCERNANT L'AGRICULTURE SONT AU MENU DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 13 JUIN. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, RELÈVE LES CONSÉQUENCES QU'ENTRAÎNERAIENT L'ACCEPTATION DE CES TEXTES ET PRÉSENTE LE CONTRE-PROJET INDIRECT ÉLABORÉ PAR LES CHAMBRES FÉDÉRALES.

L'impact de nos activités humaines sur l'environnement et la santé est source de nombreuses publications. Ces études sont révélées désormais presque quotidiennement par les médias. L'amélioration des connaissances, mais aussi des capacités d'analyse, toujours plus fines, mettent en évidence la présence dans les eaux de composés potentiellement problématiques: des micropolluants provenant de résidus de plastiques et des pneus, de médicaments, de métaux lourds, d'additifs, de produits cosmétiques, ménagers, industriels... et de pesticides. C'est une source d'inquiétude pour la population, dont les deux initiatives soumises au peuple le 13 juin 2021 sont le reflet.

Il y a là des attentes légitimes, tant en matière de qualité des eaux que des aliments, qu'il s'agit de prendre en compte. Mais focaliser sur les pesticides utilisés en agriculture questionne sur les intentions. Ces initiatives ne tiennent pas compte des progrès constants en la matière, ni des règles déjà très strictes pour assurer une alimentation saine et un environnement préservé. Alors que chacun pourrait renoncer par lui-même aux produits ménagers, cosmétiques, à certains médicaments, à la voiture ou même au bus, les pesticides ne sont indispensables qu'à une petite frange de la population qu'il est aisé de cibler. Une hypocrisie coupable !

La réponse à ces enjeux ne passera pas par des interdictions stériles. Des résultats concrets s'obtiendront par une évolution maîtrisée. Raison pour laquelle tant le Conseil fédéral que le Parlement s'opposent à ces initiatives et ont soutenu la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides, qui a été adoptée pour accélérer le processus de transformation en cours.

DES RÉPONSES CONTRE-PRODUCTIVES À DES OBJECTIFS LOUABLES

Malgré les dénégations officielles des initiants, les textes soumis au peuple sont non équivoques: ils interdisent à l'agriculture le recours aux moyens nécessaires à la protection des plantes et à la désinfection des installations. La sécurité des aliments et l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires indigènes ne seraient ainsi plus garantis.

Ces initiatives ne donnent pas de réponses à la problématique de la protection des plantes et de l'environnement. Par leurs interdictions, elles sont une obligation de moyens, pas de résultats.

Par leurs interdictions, les initiatives :

- › compromettent la production agricole, viticole, arboricole, horticole, maraîchères et les emplois indigènes qui en dépendent ;
- › affaiblissent les filières alimentaires, y compris la recherche ;
- › rendent la Suisse encore plus dépendante des importations (notre taux d'autosuffisance est déjà en dessous de 60 %) et favorisent le tourisme d'achat alimentaire.

L'initiative « Eau propre » modifie l'article 104 de la Constitution, qui ne concerne que l'agriculture. Cette initiative n'a rien à voir avec l'eau propre, mais vise les paiements directs.

Les initiants postulent qu'en supprimant les paiements directs aux agriculteurs qui recourent aux pesticides, aux antibiotiques ou à l'achat de fourrage, la qualité de l'eau et des aliments serait améliorée. Ce raisonnement se heurte toutefois à la réalité, qui imposera aux exploitants de choisir entre deux options :

- › Renoncer aux paiements directs et continuer de travailler (acheter du fourrage, utiliser des produits de protection des plantes y compris biologiques). Conséquence : ils ne contribueront plus aux programmes de prestations écologiques et intensifieront leur production pour compenser la perte des paiements directs.
- › Renoncer à protéger leurs cultures, à désinfecter leurs étables ou à acheter du fourrage pour leur bêtes et espérer compenser par des paiements directs le manque à gagner dû aux pertes de qualité et de quantité. Conséquence : ils devraient renoncer à certaines productions trop risquées.

Dans les deux cas, la qualité de l'environnement ne sera pas améliorée. En renonçant aux paiements directs, les exploitations ne poursuivront plus les prestations écologiques déployées depuis 20 ans en faveur de la biodiversité, mais devront utiliser ces surfaces pour leurs cultures. En renonçant à certaines productions, la demande devrait être compensée par des importations coûteuses sous l'angle environnemental.

Les petites exploitations, ne pouvant pas assurer la production de leur propre fourrage, seront contraintes d'abandonner l'élevage. Les races indigènes telles que les moutons à tête-noire, la race d'Hérens ou le Franche-Montagne seraient les premières concernées, mais aussi les poulaillers ou les élevages de porcs. Cette initiative priverait tous les agriculteurs, y compris les agriculteurs biologiques.

Les initiants disent vouloir revoir le principe des paiements directs qu'ils estiment trop coûteux pour le citoyen. Mais le mécanisme qu'ils instaurent renforce encore la dépendance de la paysannerie aux soutiens publics, sans pouvoir garantir de répondre aux attentes du marché. De plus, si le prix des produits suisses augmente, seule la tranche aisée de la population pourra en profiter, les autres devront se satisfaire de produits importés.

non-initiatives-phytos-extremes.ch

Sacrifier les produits locaux?

2x NON initiatives phytos extrêmes

«eau propre» & antipesticides trompeuses

JUN 13

Avec l'initiative « Interdiction des produits de synthèse », le recours à des traitements innovants sur le plan environnemental serait interdit lorsqu'ils impliquent des molécules synthétisées.

Les producteurs conventionnels et biologiques ne pourront plus avoir accès aux innovations. Cette initiative ne fait aucun cas de la notion de risques. Des molécules à l'origine naturelles doivent aussi être synthétisées, reproduites en laboratoire, pour être utilisées. Interdire les pesticides de synthèse sans considérer les questions de toxicité et de risques est un non-sens sous l'angle scientifique et biologique. Cela limiterait considérablement les développements.

Les producteurs devront par exemple renoncer à des substances et techniques de bioprotection, incontournables pour contribuer à la réduction des risques liés à la protection des cultures. Dont une emblématique, qui a permis de renoncer aux traitements insecticides en arboriculture et viticulture : la confusion sexuelle, c'est-à-dire la diffusion de phéromones pour lutter contre les papillons du vers de la grappe et des pommes. Cette phéromone, d'origine naturelle, doit être produite de manière synthétique pour être utilisée. Une innovation dont la Suisse a été pionnière dans les années 1970, et qui maintenant lui serait interdite ?

Les transformateurs devront se passer de biocides (nettoyants et désinfectants) utilisés durant l'élaboration des aliments et pour leur conservation. Les filières de transformation alimentaire et de vente ne pourraient plus respecter les règles d'hygiène, ni garantir la sécurité alimentaire (caves, laiteries, boucheries, fromageries, cidreries...). Avec à la clé, la perte de nombreux emplois.

Cette initiative demande d'imposer les mêmes interdictions aux denrées alimentaires importées, y compris le café et le chocolat. Une exigence contraire aux accords internationaux et dont le contrôle est impossible à mettre en œuvre. Le tourisme d'achat alimentaire échapperait évidemment à la règle et se verrait renforcé. La Suisse ne peut pas faire cavalier seul dans ce domaine.

EFFETS PERVERS ET ANTISOCIAL

Bien que différentes dans leurs exigences, les restrictions imposées par ces deux initiatives conduisent au même résultat : diminuer la production indigène au profit de produits agricoles importés, renchérir les prix à la consommation et favoriser le tourisme d'achat. Actuellement la différence de prix à la consommation entre les produits conventionnels et les produits bio est estimée par plusieurs études à +50 %. Même si cette différence pouvait être réduite à 30 %, le surcoût occasionné pour un ménage de quatre personnes se situe entre 200 et 300 francs par mois. La Suisse dépend un jour sur deux des importations pour se nourrir. Cela correspond à environ un million d'hectares de terres agricoles. Diminuer encore notre production indigène signifie augmenter

d'autant les surfaces nécessaires à l'étranger. Au détriment de qui ? Et pour quel résultat écologique et social ? Le report de notre responsabilité sur les pays étrangers n'est pas défendable.

DIRE 2XNON À CES INITIATIVES NE VEUT PAS DIRE NON AUX ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES.

Le Parlement et le Conseil fédéral prennent au sérieux les enjeux sur la santé et l'environnement liés à l'utilisation de pesticides. Il n'est pas question de soutenir une continuité aveugle, mais pas non plus d'opter pour une rupture contre-productive et coûteuse. Le Parlement veut une évolution maîtrisée, qui tienne compte de tous les enjeux de la durabilité.

Des mesures sont engagées depuis de nombreuses années. Le chemin pour obtenir des effets durables passe par une meilleure prise en considération des risques. Les connaissances, prescriptions et réglementations en matière d'homologation, d'acquisition et d'usage doivent être améliorées. Deux documents-cadres fixent des priorités claires et les exigences pour l'avenir :

- › **le plan d'action national phytosanitaire (2017)** du Conseil fédéral, qui introduit 8 objectifs, 12 sous-objectifs et plus de 50 mesures afin de diminuer les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Le canton de Genève a implémenté un plan cantonal, complémentaire à ces mesures fédérales. Il est déjà en force.



› **la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides** (2021) votée massivement par le Parlement, qui impose des objectifs ambitieux, concrets et contraignants en matière de diminution de l'utilisation et des risques : -50 % d'ici six ans, soit en 2027. Elle est efficace car elle contraint toutes les utilisations : professionnelles, commerciales ainsi que par des agents publics et concerne aussi les fertilisants.

Cette loi impose des exigences à tous les utilisateurs du territoire et constitue une forme de contre-projet indirect concret, qui entrera en vigueur le 8 juillet prochain indépendamment du résultat du scrutin. Elle marque un coup d'accélérateur et un tournant dans le mouvement de transformation en profondeur déjà en cours. Un mouvement qui ne s'arrêtera pas le 13 juin. Car en effet, trois autres initiatives touchant aux conditions-cadres de l'agriculture seront soumises au peuple d'ici à 2024 :

- › IN « Elevage intensif » qui vise à durcir les exigences d'élevage en Suisse.
- › IN « Paysage » qui veut instaurer des conditions plus strictes pour les constructions en zone agricole.
- › IN « Biodiversité » qui veut réserver plus de surfaces et de moyens pour la biodiversité et renforcer le statut de protection aux biens, également ceux non inventoriés.

NE PAS JETER LE BÉBÉ AVEC L'EAU DU BAIN

En disant non à ces initiatives, nous ne disons pas non aux améliorations, continues et nécessaires dans ce domaine. Les décisions du Conseil fédéral et du Parlement pour réduire l'utilisation de pesticides consolident les efforts déjà entrepris. Pour l'agriculture, la recherche agronomique suisse, en collaboration étroite avec les producteurs, œuvre depuis des décennies pour améliorer les connaissances et adapter les techniques de production. La sélection végétale et la bioprotection sont des alternatives crédibles, mais dont les développements prennent du temps. Ces efforts ont déjà permis de supprimer le recours aux insecticides et aux herbicides dans de nombreuses cultures, à diminuer drastiquement l'utilisation des pesticides pour gérer les maladies et ravageurs connus.

Mais comme pour l'être humain, de nouvelles menaces (maladies ou ravageurs) apparaissent, contre lesquelles les alternatives aux traitements ne sont pas disponibles. Interdire sans nuance tous les pesticides créerait une lacune dans la protection des végétaux. Le recours à des substances efficaces est indissociable du développement constant de moyens de lutte préventifs et alternatifs.

En opposant un mode de production à un autre, ces initiatives renforcent un sectarisme qui creuse les antagonismes au lieu de rassembler.

Sans recours aux produits de protection des plantes et de désinfection des installations, le maintien d'une production alimentaire indigène durable n'est plus viable. Les initiants imposent à l'agriculture des exigences irréalistes, sans pour autant en assumer toutes les implications. Une dynamique de décroissance de la production, de repli sur soi, serait instaurée qui n'est jamais assumée ouvertement par les défenseurs de ces initiatives. Plus grave, ils instillent la peur et le doute quant à la qualité de nos aliments. Sous couvert de protection de l'environnement, ils choisissent de stigmatiser une catégorie de la population : celle qui nous nourrit un jour sur deux. Alors que la présence dans la nature de substances potentiellement problématiques est le fait de nombreuses activités humaines. Accepter ces initiatives ne résoudra pas cette équation, mais signalera le début d'un lent déclin de la production agricole indigène, devenue trop coûteuse et aléatoire pour être synonyme d'avenir.

Les sceptiques de la globalisation, les réfractaires au progrès, et les nouveaux crypto-véganes, peuvent être séduits par un tel discours. Mais les seuls à tirer leur épingle du jeu seront les distributeurs étrangers, auprès de qui la Suisse devra se tourner pour nourrir sa population, sans gain aucun, ni pour l'environnement, ni pour la population suisse, ni pour la paysannerie mondiale.

TÉMOIGNAGE DE JEAN-DANIEL RAMU, AGRICULTEUR À SATIGNY : 700 MILLIONS D'AFFAMÉS ET MOI...

Et moi, petit Suisse qui consacre moins de 7 % de mon revenu à nourrir ma famille (France 15 %), qui bénéficie de l'une des agricultures la plus durable au monde, également l'une des plus locales et qui réclame la souveraineté alimentaire. (...)

Alors, avant de voter la tête dans un sac... à commissions, réfléchissons bien aux conséquences que ces deux initiatives auront sur le contenu de nos assiettes et sur la pérennité de la production locale. Les familles paysannes sont exemplaires, elles travaillent dur, progressent tous les jours dans la manière de protéger leurs récoltes afin d'assurer notre bien-être et plus encore.